



Réseau national d'observation des polluants atmosphériques (NABEL)

La qualité de l'air s'est améliorée en 2020

Dans les stations NABEL, les concentrations de polluants atmosphériques mesurées ont encore diminué en 2020. Une évaluation préliminaire montre que les valeurs limites d'immission pour les poussières fines ne sont que partiellement dépassées en 2020. Les valeurs limites d'immission pour l'ozone sont, par contre, dépassées sur toutes les stations NABEL.

Poussières fines (PM10 et PM2,5)

Pour la quatrième fois depuis le début des mesures, la valeur limite annuelle pour les poussières fines **PM10** a été respectée dans toutes les stations NABEL. La valeur limite journalière fixée à trois dépassements de la valeur de 50 microgrammes par mètre cube ($\mu\text{g}/\text{m}^3$) n'a été dépassée qu'au Sud des Alpes. La valeur maximale mesurée était de $70 \mu\text{g}/\text{m}^3$.

Pour la fraction fine des particules **PM2,5** la valeur limite d'immission en moyenne annuelle a été légèrement dépassée au Sud des Alpes. La valeur limite d'immission de $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$ correspond aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé. Grâce aux mesures prises pour réduire les émissions de polluants atmosphériques, les concentrations de PM2,5 mesurées dans le réseau NABEL ont diminué de moitié au cours des 20 dernières années (voir figure 1).

Dioxyde d'azote

La pollution de l'air par le dioxyde d'azote (NO_2) a considérablement diminué depuis 1990 (voir figure 2). Les fluctuations d'une année à l'autre sont en partie dues aux conditions météorologiques. La figure 2 montre la longue série de mesures effectuées sur des sites exposés au trafic. Dans ces lieux, la valeur limite moyenne annuelle est presque respectée en 2020; sur tous les autres sites NABEL, les valeurs mesurées sont bien en dessous de la valeur limite annuelle. La valeur limite moyenne journalière n'a été dépassée sur aucun site NABEL. Les mesures mises en place pour enrayer la pandémie de Covid19 ont provoqué une diminution du trafic routier, ce qui a engendré aussi une baisse de la pollution par le NO_2 sur les sites exposés au trafic.

Ozone

L'exposition à de fortes concentrations d'ozone est décrite par la valeur mensuelle la plus élevée de 98% des moyennes semi-horaires de l'ozone. Dans toute la Suisse, la valeur limite d'immission de $100 \mu\text{g}/\text{m}^3$ est clairement dépassée, même si les concentrations ont diminué au cours des dernières décennies (voir figure 3).

Comme les années précédentes, la valeur limite d'immission de $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire a été dépassée dans toutes les stations. Les dépassements les plus fréquents (jusqu'à 620 heures) ont été mesurés au Tessin et dans les moyennes altitudes du versant nord des Alpes (environ 1000 m au-dessus du niveau de la mer). Une moyenne horaire maximale de $173 \mu\text{g}/\text{m}^3$ a été mesurée au nord des Alpes, et $217 \mu\text{g}/\text{m}^3$ au sud des Alpes.

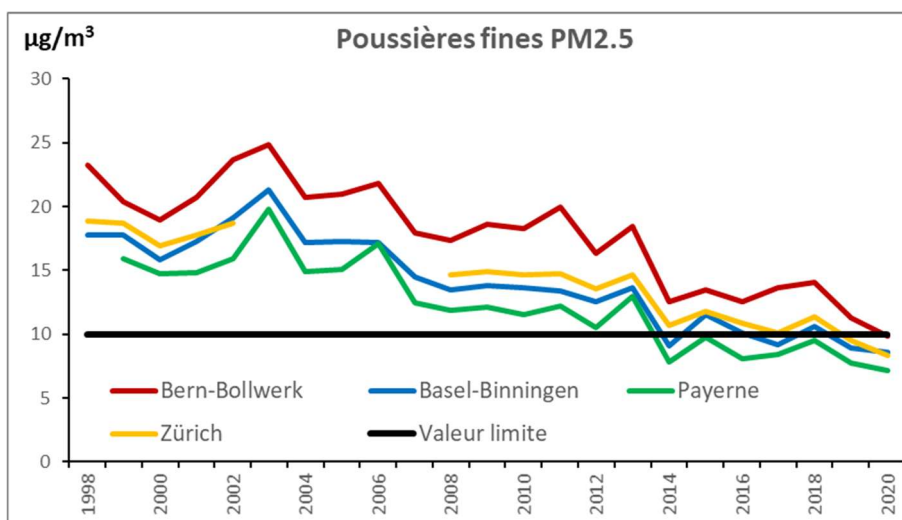


Fig. 1 : Evolution des valeurs moyennes annuelles des poussières fines PM_{2,5} sur des sites représentatifs du réseau NABEL : exposés au trafic (Bern-Bollwerk), urbain (Zürich), suburbain (Bâle-Binningen) et rural (Payerne). Depuis 2018, l'ordonnance sur la protection de l'air fixe une valeur limite d'immission pour les PM_{2,5}.

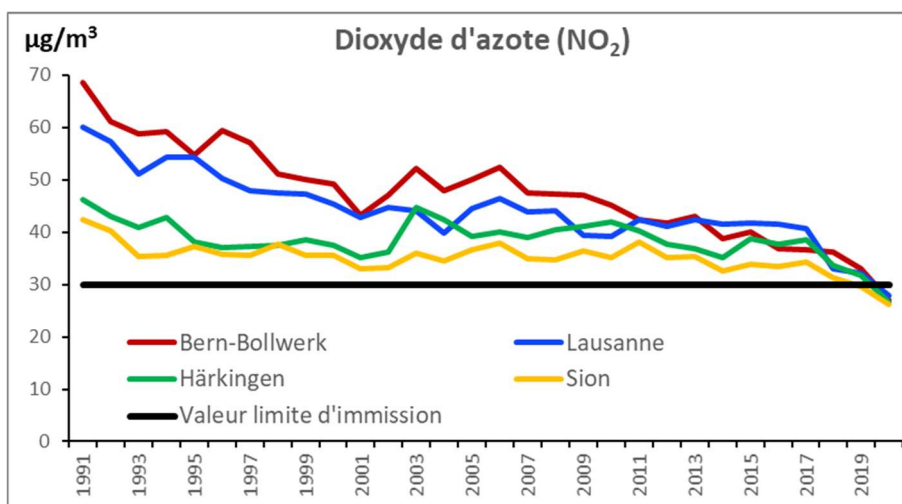


Fig. 2 : Evolution de la moyenne annuelle du dioxyde d'azote sur les quatre sites exposés au trafic du réseau NABEL : urbain (Bern-Bollwerk et Lausanne) ; rural le long de l'autoroute (Härkingen et Sion).

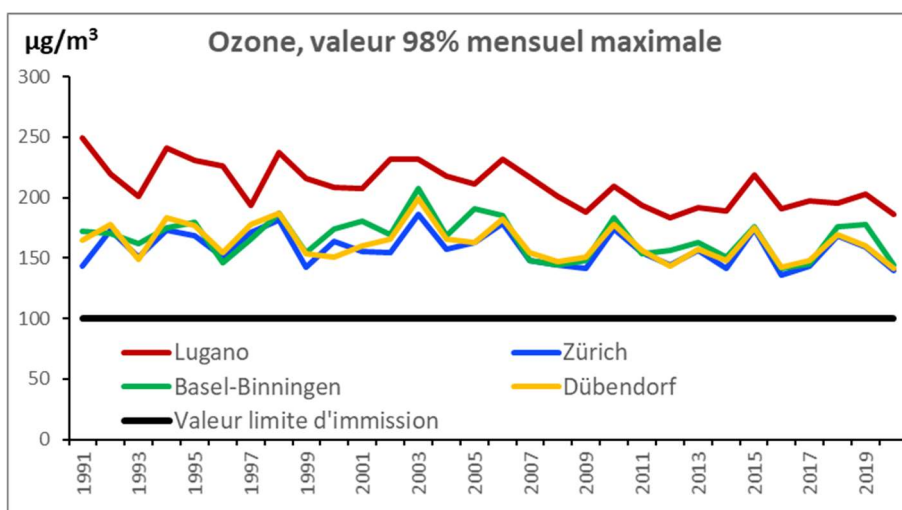


Fig. 3 : Evolution de la valeur mensuelle la plus élevée de 98% des moyennes semi-horaires de l'ozone sur 4 sites NABEL urbains ou périurbains : Lugano, Zürich, Bâle-Binningen et Dübendorf.